



Note sur la Formation Initiale des Enseignant·e·s

Première partie : Analyse de la réforme proposée

Votée le 04.03.2017

I. Aux origines de la réforme

La déclaration de politique communautaire du gouvernement de la Communauté Française pour 2014-2019 prévoit que « *Dans une perspective d'excellence, la réforme de la formation initiale, dont les jalons ont été posés sous la précédente législature avec les acteurs de l'enseignement, sera développée en poursuivant la dynamique participative initiée jusqu'ici. Si des parcours différenciés doivent être imaginés, et des spécificités gardées, la structure de formation nouvelle sera pensée à terme en 5 ans pour tous. Sous cette législature, la formation initiale sera portée à 4 ans en renforçant essentiellement les périodes de stages au cours de cette dernière année. Elle intégrera les différentes formes d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, il conviendra de mettre en oeuvre, notamment les recommandations du rapport de juillet 2014 de l'AEQUES relatif aux études d'instituteurs primaires, de renforcer la maîtrise de l'orthographe chez les nouveaux enseignants, de développer des compétences scientifiques, une information sur les principes de l'orientation, l'intégration des outils pédagogiques issus des nouvelles technologies ou encore la détection des troubles de l'apprentissage.*

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la formation continue des formateurs d'enseignants. La formation continue des enseignants sera redynamisée en articulation étroite avec la réforme de la formation initiale. Celle-ci sera organisée dans un seul texte et recentrée sur les sujets les plus à même de soutenir les enseignants dans leur travail. »

Formellement, le cabinet du ministre de l'enseignement supérieur prévoit cette réforme dans le but :

- D'actualiser et renforcer les futur·e-s enseignant·e-s ;
- Rendre le métier plus attractif ;
- Donner aux professeur·e-s les outils pour fournir un meilleur enseignement ;
- Favoriser la recherche didactique ;
- Préparer les enseignant·e-s à être des acteurs/rices sociaux/ales et culturel·le-s.

En améliorant :

- La formation à et par la pratique ;
- La formation pédagogique et didactique.

II. Réforme présentation

La réforme de la formation initiale des enseignant·e-s consiste en une refonte complète des cursus de l'enseignement maternelle et obligatoire.

a) Situation actuelle

Actuellement, pour enseigner, il existe quatre types de cursus:

- Instituteur/rice préscolaire pour l'enseignement maternel (3 ans HE)

- Instituteur/rice primaire, pour l'enseignement primaire (3 ans HE)
- Régent-e, pour l'enseignement secondaire inférieur, de la première année secondaire à la troisième année secondaire (3 ans HE)
- Agrégé-e pour l'enseignement secondaire supérieur (AESS) pour la quatrième année secondaire à la rhétorique. (5 + 1 = 6 ans universitaire)

b) La réforme et organisation académique des études

Désormais, l'étudiant-e qui se destine au milieu professionnel de l'enseignement, ce dès le début de ses études, devra suivre 3 ans de bachelier (transition en enseignement, 180 crédits) à compléter par soit 1 soit 2 années de master (60 ou 120 crédits de niveau universitaire, cadre francophone de certification 7). La deuxième année de master serait alors optionnelle et serait dite "de spécialisation".

Avec une seule année de master le/la futur-e enseignant-e aura les possibilités suivantes:

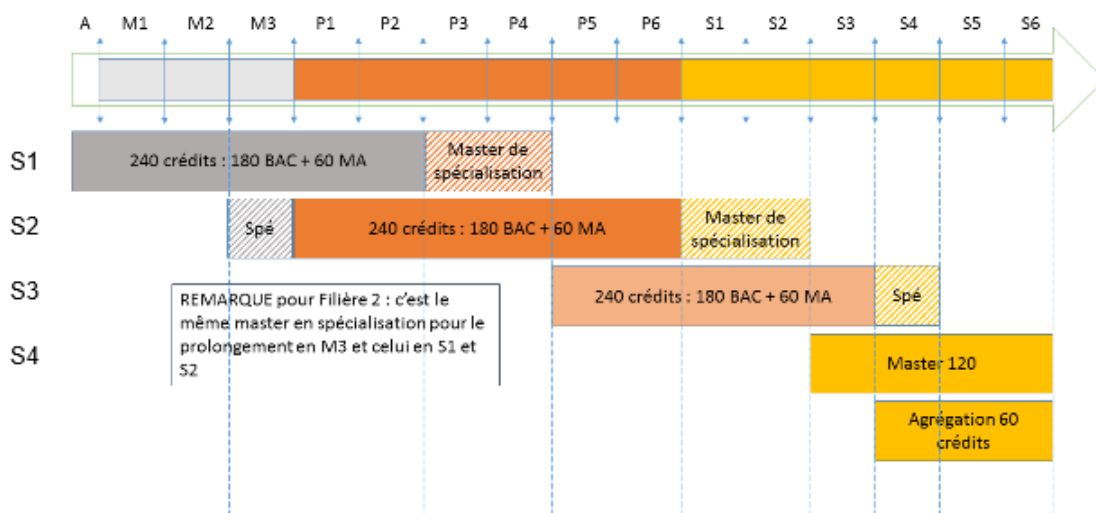
- Section 1 : Enseigner de la classe d'accueil jusqu'en 2^{ème} primaire
- Section 2 : Enseigner de la 1^{ère} primaire à la 6^{ème} primaire
- Section 3 : Enseigner de la 5^{ème} primaire à la 3^{ème} secondaire

Avec 2 années de master (Master 60 crédits + master de spécialisation de 60 crédits), le/la futur-e enseignant-e aura les possibilités suivantes:

- Section 1 : Enseigner de la classe d'accueil et jusqu'à la 4^{ème} primaire
- Section 2 : Soit enseigner de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire soit de la 1^{ère} primaire à la 2^{ème} secondaire
- Section 3 : Enseigner de la 5^{ème} primaire à la 4^{ème} secondaire

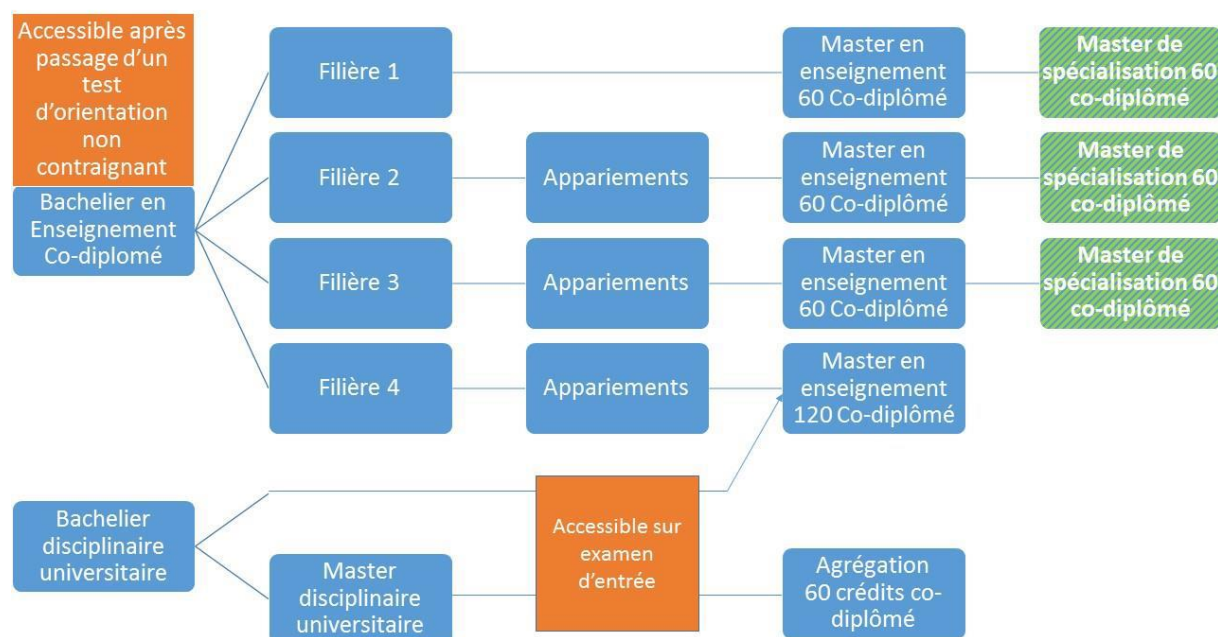
Pour la section 4, un master de 2 ans est absolument nécessaire pour compléter le cursus.

- Section 4 : Enseigner de la 3^{ème} secondaire à la 6^{ème} secondaire



Enfin l'agrégation serait maintenue pour un total de 60 crédits. Elle permettrait d'enseigner dans le secondaire supérieur après avoir fait un bachelier et un master universitaire de type disciplinaire. Les classes dans lesquelles l'agrégation permettrait d'enseigner vont de la 4^{ème} à la 6^{ème} année de secondaire.

Il est à noter que le master de 2 ans de la filière 4 est accessible également aux étudiant-e-s ayant suivi un bachelier disciplinaire. Ceux/Celles-ci seraient alors soumis-e-s à l'entrée à un test de la langue française contraignant.



- Accessibilité des études

En effet, différents tests à l'entrée vont voir le jour. Pour les sections 1 à 4 avant le bachelier, ce test serait "d'orientation" et donc non-contraignant. A l'inverse, un test de langue française contraignant verrait le jour à l'entrée de l'agrégation ainsi qu'à l'entrée du master de 120 crédits de la section 4 pour les étudiant-e-s n'ayant pas suivi le bachelier de transition en enseignement au préalable.

- Co-diplomation

Au niveau de l'organisation, les quatre sections ainsi que l'agrégation seraient organisées en co-diplômation avec une institution universitaire. Le nombre des crédits organisés en université augmente de manière croissante de la section 1 à la section 4.

- Appariements

Pour les sections 2 à 4, l'étudiant-e se spécialiserait dès le début de son cursus vers sa finalité disciplinaire. Les études seraient appariées en section : l'étudiant-e devra être capable d'enseigner plusieurs matières, par exemple via le choix d'une section math-sciences. Les différents appariements disponibles ne sont pas encore connus mais risquent d'être créés pour répondre aux existantes pénuries sans aucune autre considération pédagogique.

- Stages

Dans le cursus post-réforme, l'étudiant-e devra accomplir un certain nombre d'heures de stages : dans les sections 1 à 3, ce seront l'équivalent 60 crédits de stage que l'étudiant-e devra prêter ; dans la filière 4 et l'agrégation, ce seront l'équivalent de 30 crédits. Le

master de spécialisation quant à lui comprendrait 10 crédits. Ces stages pourront être faits en structure scolaire ou parascolaire (par exemple, une école de devoir). Les maîtres de stages encadrant ceux/celles-ci seront tenu-e-s de réaliser des prestations dans l'établissement afin de recevoir une certaine formation.

- Barème

Un réel débat a lieu actuellement concernant le barème salarial :

- ✓ Soit ils/elles bénéficieraient du barème 301 (c'est-à-dire le même barème qu'actuellement)
- ✓ Soit ils/elles bénéficieraient du barème 501 (c'est-à-dire l'équivalent du barème universitaire)
- ✓ Soit ils/elles bénéficieraient d'un barème intermédiaire entre 501 et 301
- ✓ Soit ils/elles bénéficieraient d'un barème "301 avec bonus"

III. Constats

a) Chevauchement

Dans la réforme proposée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, il y a un chevauchement des années dans lesquelles les sections peuvent donner cours. Cela pourrait causer la disparition de certaines d'entre elles. En effet, la section 2 ou la section 3 pourraient ne plus avoir de raison d'exister car :

- ✓ Les cours pour lesquels les étudiant-e-s de la section 2 sont formé-e-s pourraient être donnés par des professeur-e-s de la section 1 pour une partie et de la section 3 pour l'autre partie.
- ✓ Les cours pour lesquels les étudiant-e-s de la section 3 sont formé-e-s pourraient être donnés par des professeur-e-s de la section 2 pour une partie et de la section 4 pour l'autre partie.

Une telle situation engendrerait un climat de concurrence entre les sections. En effet, si les années dans lesquelles les enseignant.e.s de la section 1 et 3 vont enseigner recouvrent celles de la section 2 pourquoi un employeur engagerait-il un prof supplémentaire ?

De plus, le chevauchement pose la question de la pertinence. D'une part, on constate que dans le système actuel, il y a des différences béantes entre les différents niveaux d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, etc.). Ces différences importantes doivent être prises en compte dans un système qui permet de cela va-t-il avoir sur l'organisation des cours, etc. ? En effet, ces questions sont importantes si nous souhaitons que les enseignant-e-s connaissent en profondeur le développement et le besoin des enfant-e-s d'âges différents.

Au-delà de cela, le Pacte d'Excellence qui devrait aboutir sous peu prévoit un tronc commun polytechnique de la 1^{ère} primaire à la 4^{ème} secondaire, dès lors, si cette réforme est mise en place, il est nécessaire de se questionner sur la pertinence de diviser la formation des enseignant-e-s en 4 sections ne tenant aucunement compte du tronc commun polytechnique. Par exemple, la section 3 consiste en une formation de base pour donner cours de la 4^{ème} primaire à la 3^{ème} secondaire alors

que le pacte prévoit le tronc commun jusqu'en 4^{ème} avant que les étudiant-e-s ne se spécialisent en fonction du métier qu'ils souhaitent faire plus tard.

b) Allongement des études

Le principe d'allonger les études à 4 ans dans un premier temps et possiblement à 5 ans à long terme semble être intéressant si elle a pour objectif la diminution de la densité de l'horaire des études. En effet, à l'heure actuelle, les étudiant.e.s ont un horaire fort chargé qui pourrait être étalé sans mal sur une année supplémentaire.

Cependant, la Fédération des Etudiant-e-s Francophones s'oppose à cet allongement car différents aspects peuvent être dangereux.

Tout d'abord, l'enseignement qui connaît aujourd'hui une situation de pénurie va voir l'apport de nouveaux/elles enseignant-e-s se réduire aux seul-e-s « bisseurs/euses » de troisième pendant un an. Cela risque de poser des problèmes pratiques dans les écoles et de mettre en danger le bon déroulement des activités scolaires.

Ensuite, l'ajout d'une année supplémentaire, et même d'une deuxième à long terme, va avoir des impacts sociaux sur les étudiant-e-s. En effet, une année supplémentaire d'étude signifie une année supplémentaire sans toucher de revenu et une année supplémentaire à payer logement, nourriture, etc. En conséquence de cela, seul-e-s pourront encore se permettre d'être candidat-e-s aux études d'enseignant-e-s, les étudiant-e-s capables d'assurer leur subsistance durant ce laps de temps. Cette nouvelle situation constituerait une discrimination basée sur le revenu et le patrimoine des étudiant-e-s et la Fédération des Etudiant-e-s francophones ne peut l'accepter. De plus, au vu de la diversité des élèves au niveau de la culture, du milieu socio-économique etc., il est crucial que le corps enseignant soit composé de cette même diversité afin de construire une société dans laquelle les enfant-e-s d'aujourd'hui soient les citoyen-ne-s responsables, actif-ve-s, critiques et solidaires de demain.

Enfin, l'esprit de la réforme défend que tou-te-s les enseignant-e-s réalisent le même type d'emploi et qu'ils/elles doivent donc recevoir le même type de formation. Nous sommes d'accord avec ce principe et la Fédération des étudiant-e-s francophones souhaite aller plus loin : si les enseignant-e-s font le même travail, alors ils/elles doivent percevoir le même salaire. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'assimilation automatique et sans condition au barème 501 des enseignant-e-s qui ont reçu la formation telle qu'elle se fait actuellement.

c) Appariement

Il est important, lors de toute formation, de maintenir des profils de formation qui soient cohérents. Or, les nouveaux appariements prévus par la réforme ne semblent pas cohérents par rapport aux besoins de l'enseignement. Par exemple, la séparation du cours de géographie humaine du cours de géographie physique est-il vraiment logique alors qu'il est très difficile d'expliquer la première discipline sans s'appuyer sur des éléments de la seconde ? Ou encore, le fait qu'un-e enseignant-e

en éducation physique ait reçu des cours théoriques sur les sciences physiques le/la rend-t-il/elle capable de donner cours de physique ? Il est réellement important dans cette dernière situation de faire la différence entre apprendre une matière pour étoffer ses connaissances ou apprendre une matière afin de l'enseigner : ce sont deux logiques différentes.

La réforme a également l'ambition de combler la pénurie que connaissent actuellement les sciences ainsi que les langues modernes et crée pour cela des nouveaux appariements tels que sciences – mathématiques. Alors qu'il faut actuellement 3 ans pour former un-e régent-e en mathématique et 3 ans pour un-e régent-e sciences. La question de la qualité de la formation donnée à ces étudiant-e-s devant allier les deux formations en 4 ans semble importante. Une réelle prise en compte des besoins des étudiant-e-s pour leur formation et de la qualité de celle-ci est nécessaire afin d'assurer une formation de qualité aux enfant-e-s à l'avenir.

d) Formation des formateurs/rices et des maitres de stage

Le principe de la formation des formateurs/rices d'enseignant-e-s et des maitres de stage est une excellente idée car elle va permettre d'obtenir un enseignement de qualité pour tou-te-s les étudiant-e-s. Nous souhaiterions cependant voir cette formation généralisée à tous les formateurs/rices qui interviendraient lors de la formation des enseignant-e-s, sans faire de distinction entre formateurs de la haute école, de l'école supérieure des arts ou de l'université, ni entre didacticien-ne et autre formateurs/rices. Nous estimons que chacun-e des acteurs/rices de la formation a un impact sur les futures pratiques pédagogiques des enseignant-e-s et qu'il serait donc anormal que les étudiant-e-s soient confronté-e-s à des formateurs/rices non formé-e-s.

e) Co-diplomation

Concernant la co-diplomation, de réels dangers existent. En effet, les professeur-e-s d'université qui participeraient à la formation des enseignant-e-s devraient être formé-e-s comme n'importe quel-le autre formateur/rice. Il faut ensuite prendre en compte le fait que le profil des étudiant-e-s qui recherchent l'enseignement de type haute école ou école supérieure des arts est différent de celui/celle qui se trouve à l'université. Ce n'est ni mieux, ni moins bien, c'est juste différent. L'université est, dans sa globalité, basée sur une méthode de transmission du savoir tandis que les hautes écoles pédagogiques sont dans une optique de développement de compétences professionnelles pour les enseignant.e.s et les écoles supérieures des arts sont tournées vers la formation artistique et le travail pratique. Enfin, il faut aussi rappeler que, comme l'a mainte fois montré l'observatoire belge des inégalités, le système universitaire ne permet que peu de mixité sociale car il est, encore aujourd'hui, un système fondamentalement élitiste. D'autres questions d'ordre pratique peuvent se poser avec la co-diplomation, en effet, la Fédération a déjà pu constater à de nombreuses reprises les difficultés qu'entraînent la co-diplomation en termes de transport, de logement, de coûts, etc.

f) Test obligatoire et non-contraignant à l'entrée du bachelier et examen d'entrée en master

Pour toutes les raisons déjà énumérées dans les positions antérieures de la Fédération des Etudiant-e-s francophones et, notamment pour celles présentées ci-dessous, la FEF réaffirme son

opposition au test obligatoire et non-contraignant à l'entrée du bachelier et à l'examen d'entrée en master :

Premièrement, cela consiste en une discrimination envers les futur-e-s étudiant-e-s de par leur origine sociale. Effectivement, il y a plus de chances qu'un-e élève, qui sort d'une école élitiste et qui évolue dans un milieu socio-culturel élevé, aie une meilleure maîtrise de la langue qu'un-e autre élève issu-e d'un milieu plus défavorisé. Or les élèves qui auraient une note très faible en MLE (maîtrise de la langue écrite) pourraient se sentir découragé-e-s, incapables d'y arriver et leur sentiment d'estime d'eux/elles-mêmes ne pourrait que baisser. Il est important de préciser qu'en travaillant et avec de l'accompagnement ces mêmes élèves pourraient devenir d'excellent-e-s enseignant-e-s. On pourrait même aller plus loin et dire que la scolarité parfois chaotique de ceux/celles-ci peut être un véritable atout pour l'enseignement, ils/elles auraient un vécu, une expérience personnelle qui ferait d'eux/elles des « braconnier-e-s » de l'enseignement à la chasse de toutes ces inégalités que l'enseignement continue à alimenter.

Deuxièmement, si la réforme a pour but (entre-autres) de combler un manque d'enseignant-e-s dans certaines matières, il faut prendre conscience qu'un examen d'entrée décourageant pourrait causer une diminution drastique des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'école normale et donc aggraver cette pénurie déjà fortement présente.

Troisièmement, la maîtrise de la langue demande un accompagnement et un investissement de la part du corps enseignant qui est déjà d'application et qui a aujourd'hui un tout autre but que de faire du « tri » dans la population mais au contraire de former au mieux les étudiant-e-s pour leur pratique professionnelle.

g) Stages

Dans l'absolu l'augmentation de la part de pratique dans la formation dans le cadre de la formation initiale des étudiant-e-s est une idée que la Fédération des Etudiant-e-s francophones soutient tout comme la diversification des lieux de stage qui également être une opportunité pour se rapprocher de la réalité de terrain et donner un maximum d'outils où étudiant-e-s afin d'être de bon-ne-s professeur-e-s.

Cependant ces changements dans la formation doivent être accompagnés d'une augmentation du soutien financier pour les étudiant-e-s. En effet, une augmentation des stages impliquerait une augmentation des frais liés à ceux-ci et de ce fait, la Fédération appelle les autorités à réfléchir à tout le moins au défraiement pour les dépenses occasionnées par les stages et à entamer une réflexion plus large à ce sujet pour toutes les formations.

h) Le master en enseignement dans les écoles supérieures des arts

La structure des masters proposée pour la formation en enseignement dans les 9 écoles supérieures des arts ne prévoient que peu d'heures de cours disciplinaires, soit 30 crédits sur les 120 crédits prévus. Or, un-e bon-ne professeur-e de piano doit savoir lui/elle-même jouer et être formé-e pour l'enseigner. Par conséquent, un réajustement de la structure du master tenant plus compte de la formation disciplinaire des enseignant-e-s est demandée par la Fédération des Etudiant-e-s francophones.

Parallèlement à ça, l'ensemble des problèmes liés à la réforme des titres et fonctions a un impact sur la motivation des étudiant-e-s à suivre une formation didactique en écoles supérieures des arts.

La Fédération des Etudiant-e-s Francophones s'inquiète de la volonté du Ministre de l'Enseignement Supérieur qui semble vouloir limiter au maximum la formation en enseignement dans les écoles supérieures des arts. Dans un contexte où les écoles d'art sont délaissées par l'Etat, où les étudiant-e-s sont en difficulté au niveau de leurs conditions sociales ou financières, il semble nécessaire de permettre aux artistes de se former en enseignement en tenant compte de leurs spécificités.

IV. Revendications

La Fédération des Etudiant-e-s Francophones déplore le manque de réflexion portée autour de la qualité de la formation initiale des enseignant-e-s qui seront, demain, des acteurs/rices dans l'éducation des citoyen-ne-s responsables, actif-ve-s, critiques et solidaires. Il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir au contenu de la formation afin de préparer les enseignant-e-s à enseigner, à accompagner les élèves au cours de leur parcours scolaire et les préparer à l'enseignement supérieur également. Aujourd'hui, nous constatons une réforme qui souhaite lisser les différences entre les différents degrés d'enseignement en créant des sections se chevauchant mais rien ne semble être fait pour améliorer la transition avec l'enseignement supérieur – voir note de la Fédération des Etudiant-e-s Francophones concernant la transition vers l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, la Fédération des Etudiant-e-s Francophones demande au ministre de revoir sa copie et d'aller plus loin dans l'amélioration de la qualité de la formation.

De plus, la Fédération des Etudiant-e-s Francophones demande une réelle concertation avec les acteurs/rices de l'enseignement obligatoire tels que le Comité des Elèves Francophones qui sont au plus près des préoccupations et des besoins des élèves. La démarche de la réforme de la formation initiale doit également être mieux liée au Pacte d'Excellence en tenant compte, notamment, de la volonté des acteurs/rices d'avoir un tronc commun polytechnique dont le Ministre de l'Enseignement Supérieur ne semble tenir compte.

Deuxième partie : Contre-réforme

Votée le 01.04.2017

« La question de la réforme de la formation initiale des enseignants est centrale par rapport à la réalisation de nombreux objectifs du Pacte. Comme indiqué ci-dessus, les travaux du Pacte se fondent sur une vision renouvelée du métier d'enseignant qui emporte des changements de culture professionnelle parfois importants et la mobilisation de compétences spécifiques. Dans ce cadre, si la formation initiale ne constitue jamais le seul levier à mobiliser pour provoquer les changements de culture attendus, elle constitue un élément fondamental dans l'évolution du métier. »¹

L'enseignement obligatoire est en passe de connaître une profonde réforme. Il nous semble cohérent que la réforme de la formation initiale soit cohérente par rapport aux objectifs annoncés par le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Ce n'est pas le cas. Le Fédération des Etudiant·e·s Francophones amène différentes propositions afin d'assurer une formation initiale des enseignant·e·s de qualité, en adéquation avec les attentes des élèves et accessible à tou·te·s.

Afin de ne pas créer de rupture entre les différents niveaux d'enseignement et de permettre la continuité du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire tel qu'il sera initié avec le « Pacte pour un enseignement d'excellence », la première proposition que nous portons est la création d'un tronc commun pédagogique dans la formation initiale des enseignant·e·s. A l'instar du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, il s'étalera sur les quatre années de la formation initiale et comprendra tous les cours de pédagogie, de psychologie, de sciences humaines et, de manière générale, tous les cours excepté les cours de didactique spécifiques à chaque section d'enseignement. Ce tronc commun s'organisera sous forme de petits groupes réunissant une classe de normal secondaire, une classe de normal primaire, une classe de normal préscolaire et des étudiant·e·s en agrégation. Nous pensons qu'il est important de conserver la dynamique de petits groupes propres aux Hautes Écoles et de ne pas créer de groupes trop importants. Le premier objectif est d'apporter une base commune à chaque enseignant·e quelle que soit sa section. Le second est de permettre une meilleure collaboration entre les différents niveaux de l'enseignement obligatoire. Il faut pour cela que les Hautes Ecoles pédagogiques créent lors de la formation initiale une dynamique de collaboration entre les différents départements et donc leur permettent de travailler ensemble dans la durée. Nous pensons que ce tronc commun pédagogique remplira ces deux objectifs.

Dans le cas des masters à finalité didactique (équivalents à la section 4 dans la nouvelle réforme proposée par le Ministre), les étudiant·e·s suivront des cours du tronc commun afin d'assurer une continuité dans la formation des enseignant·e·s et dans l'enseignement

¹ Avis n°3 du groupe central, p. 161

que recevront les élèves. Pour ce qui est des agrégations, celles-ci passeront à 60 crédits dont une partie de ceux-ci seront consacrés à des cours du tronc commun.

De plus, ce tronc commun pédagogique devra recevoir un accroissement des cours de sciences humaines tout au long de la formation afin de sensibiliser les futur-e-s enseignant-e-s aux différentes inégalités qui existent au sein de la société, et afin de leur permettre de stopper leur reproduction au sein de l'école mais également de donner une vision multiculturelle et ouverte de l'enseignement. Cet aspect du métier devra faire partie de l'évaluation en stage, au même titre que la didactique ou la gestion de classe. C'est par ce levier que nous ferons des enseignant-e-s des acteur-ric-e-s sociaux-ales et culturel-le-s, formateur-ric-e-s de tou-te-s les citoyen-ne-s de demain.

Le tronc commun pédagogique devra également comporter une formation à la participation à la démocratie scolaire afin d'inclure l'éducation à la citoyenneté jusque dans la gestion même de l'école. Ainsi, de la même manière qu'un-e-citoyen-ne est acteur-ric-e dans la cité, un-e élève deviendra acteur dans son école. Les futur-e-s enseignant-e-s devront également être formé-e-s à l'identification et à l'accompagnement des élèves aux besoins spécifiques et des élèves en décrochage scolaire ainsi qu'à l'utilisation des NTIC. Ces cours auront pour fonction de préparer les futur-e-s enseignant-e-s à répondre au mieux aux besoins des élèves et de l'école.

Nous proposons également un tronc didactique différencié qui comportera tous les cours didactiques spécifiques à chaque section. Ce tronc s'étalera également sur les quatre années de formation et s'organisera par appariement.

La seconde proposition que la Fédération des étudiant-e-s Francophones porte est la conservation des appariements, des départements et des années de l'enseignement obligatoire qui leur sont dévolues. Ainsi, nous éviterons tout climat de concurrence entre les différents départements et nous respecterons l'identité enseignante et les préférences en matière de public de chacun-e. Les nouveaux appariements qui ont été proposé par le cabinet Marcourt manquent de cohérence et tentent de répondre à la pénurie dans certaines matières en formant des enseignant-e-s « bouche-trou ». Cela ne constitue pas une réponse satisfaisante pour les raisons que nous évoquons dans une autre partie de cette note. C'est pourquoi, nous proposons que soit maintenu les appariements tels qu'ils existent à l'heure actuelle. Nous pensons que la solution à la pénurie viendra d'une revalorisation du statut d'enseignant-e aux yeux de la population. Cela passera à la fois par une meilleure communication des Hautes Écoles pédagogiques et par une reconnaissance accrue de l'institution du travail enseignant-e (par exemple par l'accès au barème 501).

Nous souhaitons également qu'une quatrième année soit organisée afin d'étaler la charge de travail importante que portent les étudiant-e-s tout au long de leur parcours dans les Hautes Écoles pédagogiques. Cette année supplémentaire sera organisée par la Haute École sous la forme d'un master 60 et donnera accès à un barème 501 comme tout master

de l'enseignement supérieur. Comme expliqué plus haut, cette revalorisation barémique sera un incitant afin de recruter un nombre plus important de candidat-e-s étudiant-e-s.

Une des propositions de la Fédération des Etudiant-e-s Francophones est également de renforcer la formation continue en permettant une spécialisation aux enseignant-e-s. Cette spécialisation élargira le panel de cours que l'enseignant-e peut donner dans l'enseignement obligatoire et pourra s'organiser à la fois durant les heures de travail (comme la formation continue actuelle) ou en-dehors (par exemple, lors « d'universités d'été », organisées durant les vacances d'été). Etant donné que la formation continue fait partie du travail de l'enseignant-e, ces heures de formation seront rémunérées au même titre que le travail habituellement presté. Cette opportunité d'élargir les qualifications des enseignant-e-s permettra d'apporter une solution à la dangereuse pénurie que connaît actuellement l'école et de permettre aux enseignant-e-s d'évoluer dans leurs fonctions. La formation continue devra également poursuivre le travail débuté par la formation initiale des enseignant-e-s en proposant des formations sur les NTIC, la lutte contre les inégalités au sein de l'école et l'identification et l'accompagnement des élèves en difficultés. Ces formations tiendraient lieu de mise à jour, nécessaires dans un monde et une société en évolution constante, pour les acteur-ric-e-s de l'enseignement.

Afin d'être en accord avec la vision de l'évaluation formative du « Pacte pour un enseignement d'excellence », il sera important de former les futur-e-s enseignant-e-s à l'évaluation formative comme un outil à l'apprentissage. Il serait alors intéressant de donner une part plus importante à l'évaluation continue dans leur formation afin que les futur-e-s enseignant-e-s puissent transférer ce mode de fonctionnement dans leurs pratiques et ainsi être en une plus grande adéquation avec le « Pacte pour un enseignement d'excellence ».

Il nous semble aussi important de renforcer l'apprentissage par la pratique en augmentant la quantité et la diversité des stages lors de la formation initiale, en ce compris dans des associations du secteur de l'éducation non formelle (organisations de jeunesse, centres de jeunes, CEC, EDD, ...). Néanmoins, nous mettons deux balises :

- les stages peuvent représenter un coût important pour les étudiants-e ; il faut donc que l'entièreté des coûts soit à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non à charge des étudiant-e-s.
- Pour garantir la qualité dans les associations de l'éducation non formelle, il est nécessaire également que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne à sa charge les frais de supervision de ces stages par les associations concernées.